

MAIRIE DE PUYGROS

Chef-lieu

73190 PUYGROS

TEL : 04 79 84 70 65

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 01 AVRIL 2021****Nombre de conseillers**

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Absents : 0

Date de la convocation

22/03/2021

Date d'affichage

08/04/2021

Exécutoire

08/04/2021

L'an deux mil vingt et un, le premier du mois d'avril à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc MEUNIER.

Présents : ARIZIO Jacques - BELLEMIN Franck - CAILLE Anthony - CHALAND Claudine - DARTIS Nicolas - GACHET Anthony - GACHET Laurent - MEUNIER Luc - PROVENT Marlène - REGOTTAZ Françoise - TORRES Rémi

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : TORRES Remi

Ouverture de séance : 20H05.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si une délibération peut être ajoutée à l'ordre du jour. L'assemblée est d'accord pour intégrer la délibération à la fin de l'ordre du jour.

2021/12 : Approbation du compte de gestion 2020.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion dans les délais prévus par la loi. Il rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, M. le Maire propose l'approbation du compte de gestion 2020 au conseil municipal.

En conséquence, et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2021/13 : Approbation du compte administratif de l'exercice 2020 du budget communal.

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal les résultats financiers du compte administratif 2020.

Monsieur Le Maire est invité à sortir et sous la présidence de Madame Claudine CHALAND, 1^{ère} adjointe au Maire, le Conseil municipal examine le compte administratif du budget communal 2020.

En conséquence, et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 de la commune arrêté comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL 2020

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		RECETTES			
011	Charges à caractère général	102 760.85	013 Atténuation de charges	243.53	
012	Charges de personnel	119 463.71	70 Produits des services	26 592.29	
014	Atténuation de produits	2 770.00	73 Impôts et taxes	181 216.28	
65	Autres charges de gestion courante	25 695.21	74 Dotations et participations	117 080.85	
66	Charges financières	5 853.88	75 Autres produits gestion courantes	1 022.70	
67	Charges exceptionnelles	2 162.42	76 Produits financiers	0.00	
68	Dotations aux amortissements et provisions	0.00			
023	Virement à la section investissement	0.00	77 Produits exceptionnels	30 886.59	
042	Opérations d'ordre entre sections	6 045.90	042 Opérations d'ordre entre sections		
REALISATION EXERCICE (mandats et titres)			REALISATION EXERCICE (mandats et titres)		
DEPENSES FONCTIONNEMENT		264 751.97	RECETTES FONCTIONNEMENT		357 042.24
002	DEFICITE DE FONCTIONNEMENT REPORTE (Report de l'exercice 2019)	0.00	002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (Report de l'exercice 2019)	151 494.82
RESULTAT CUMULE DEPENSES FONCTIONNEMENT		264 751.97	RESULTAT CUMULE RECETTES FONCTIONNEMENT		508 537.06
			EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPARTIR		243 785.09
SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES		RECETTES			
20	Immobilisations corporelles (sauf 204)	0.00	20 Immobilisations corporelles (sauf 204)	0.00	
204	Subventions d'équipement versées	0.00	204 Subventions d'équipement versées	0.00	
21	Immobilisations corporelles	77 445.80	21 Immobilisations corporelles	4 200.00	
23	Immobilisation en cours	0.00	28.00 Amortissements des immobilisations	0.00	
10	Dotation, fonds divers et réserves	0.00	10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1	30 491.22	
13	Subventions d'investissements	0.00	1068 Dotations, fond divers et réserves	0.00	
16	Remboursement d'emprunts	16 666.68	13 Subventions d'investissements	0.00	
19	Différences sur réalisations d'immobilisa	0.00	16 Remboursement d'emprunts	0.00	
4581	Dépenses (à subdiviser par mandat)	0.00	45... Opérations pour compte de tiers	0.00	
45	Total des opérations pour compte de tiers	0.00	040 Opération d'ordre transfert entre section	6 045.90	
REALISATION EXERCICE (mandats et titres)			REALISATION EXERCICE (mandats et titres)		
DEPENSES INVESTISSEMENT		94 112.48	RECETTES INVESTISSEMENT		40 737.12
001	SOLDE D'EXCUTION NEGATIF REPORTER (Report de l'exercice 2019)	0.00	001	SOLDE D'EXCUTION POSITIF REPORTER (Report de l'exercice 2019)	43 235.89
RESTE A REALISER 2019 A REPORTER AU BUDGET 2020		0.00	RESTE A REALISER 2019 A REPORTER AU BUDGET 2020		0.00
TOTAL DEPENSES (Réalisations + reports)		94 112.48	TOTAL RECETTES (Réalisations + reports)		83 973.01
TOTAL		358 864.45	TOTAL		592 510.07

2021/14 : Affectation du résultat au 31 décembre 2020 – Budget communal.

Le Conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif 2020, constate que celui-ci fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 243 785.09 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

En conséquence, et après délibération, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2020	
Résultat de fonctionnement	
A) Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 151 494.82 €
B) Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 92 290.27 €
C) Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	243 785.09 €
D) Solde d'exécution d'investissement	- 10 139.47 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement	0 €
F) Besoin de financement = D + E	-10 139.47 €
AFFECTATION = C = G + H	243 785.09€
G) Affectation en réserves R 1068 en investissement	10 139.47 €
H) Report en fonctionnement R 002	233 645.58 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

2021/15 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les taux de l'année 2020, ci-dessous indiqués :

- Taxe d'habitation : 12.15 %
- Taxe foncière bâti : 21.26 %
- Taxe foncière non bâti: 88.36%

Compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe foncière bâti (11,03%) est reversée aux communes.

De ce fait, Monsieur le Maire explique qu'il convient d'augmenter de 11,03% la part communale de la taxe foncière bâti. Cette modification de taux n'a aucun impact financier pour les propriétaires.

En conséquence, et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux suivants pour l'année 2021 :

- Taxe d'habitation : 0.00 %
- Taxe foncière bâti : 32.29 %
- Taxe foncière non bâti: 88.36%

2021/16 : Vote du budget primitif 2021.

Monsieur le Maire expose le contenu du budget 2021.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

En conséquence, et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- **D'ADOPTER** le budget primitif de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

BUDGET PRIMITIF GENERAL 2021

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		RECETTES			
011	Charges à caractère général	190 700.00	70 Produits des services	29 900.00	
012	Charges de personnel	149 450.00	73	Impôts et taxes	131 354.51
014	Atténuation de produits	3 000.00	74	Dotations et participations	121 470.00
22	Dépenses imprévues fonctionnement	20 000.00	75	Autres produits gestion courantes	1 206.00
042	Opération d'ordres entre sections	6 048.00	76	Produits financiers	0.00
65	Autres charges de gestion courante	41 505.00			
66	Charges financières	7 900.00			
67	Charges exceptionnelles	4 000.00			
REALISATION EXERCICE (mandats et titres) DEPENSES FONCTIONNEMENT		422 603.00	REALISATION EXERCICE (mandats et titres) RECETTES FONCTIONNEMENT		283 930.51
002	DEFICITE DE FONCTIONNEMENT REPORTE (Report de l'exercice 2020)	0.00	002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (Report de l'exercice 2020)	233 645.62
023	Virement à la section investissements 2020	94 973.13			
RESULTAT CUMULE DEPENSES FONCTIONNEMENT		517 576.13	RESULTAT CUMULE RECETTES FONCTIONNEMENT		517 576.13
SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES		RECETTES			
20	Immobilisations corporelles (sauf 204)	1 821.13	20	Immobilisations corporelles (sauf 204)	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	204	Subventions d'équipement versées	0.00
21	Immobilisations corporelles	110 600.00	21	Immobilisations corporelles	0.00
23	Immobilisation en cours	0.00	23	Immobilisation en cours	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	38 739.47
13	Subventions d'investissements	0.00	1068	Dotations, fond divers et réserves	0.00
16	Remboursement d'emprunts	17 200.00	13	Subventions d'investissements	0.00
4581	Dépenses (à subdiviser par mandat)	0.00	16	Remboursement d'emprunts	0.00
040	Opérations d'ordre entre sections	0.00	4582	Dépenses (à subdiviser par mandat)	0.00
041	Opération patrimoniales	0.00	021	Virement de l'excédent de fonctionnement 2020	94 973.13
			040	Opérations d'ordre entre sections	6 048.00
			041	Opération patrimoniales	0.00
REALISATION EXERCICE (mandats et titres) DEPENSES INVESTISSEMENT		129 621.13	REALISATION EXERCICE (mandats et titres) RECETTES INVESTISSEMENT		139 760.60
001	SOLDE D'EXCUTION NEGATIF REPORTER (Report de l'exercice 2020)	10 139.47	001	SOLDE D'EXCUTION POSITIF REPORTER (Report de l'exercice 2020)	0.00
TOTAL DEPENSES (Réalisations + reports)		139 760.60	TOTAL RECETTES (Réalisations + reports)		139 760.60
TOTAL		657 336.73	TOTAL		657 336.73

2021/17 : Restauration scolaire – Convention d'un groupement de commandes.

Monsieur le Maire expose que le contrat du groupement de commande concernant la restauration scolaire arrive à son terme à la fin de l'année scolaire.

Le groupement de commandes est un outil de mutualisation permettant la mise en commun de moyens susceptibles de répondre aux besoins propres de ses membres en termes de passation de marchés.

Il est indiqué que le groupement de commande en vigueur pour la fourniture de repas aux restaurants scolaires et aux centres de loisirs arrive à expiration le 1^{er} septembre 2021 et qu'il est envisagé de reconduire cette démarche avec les cinq communes suivantes : Puygros, Barby, Curienne, Thoiry, Saint Jean d'Arvey.

En conséquence, et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la consultation d'un groupement de commandes entre les cinq communes (Barby, Curienne, Thoiry, Saint Jean d'Arvey et Puygros) en vue de la passation d'un nouveau marché unique pour la fourniture de repas destinés aux restaurants scolaires et aux centres de loisirs.
- **DE DESIGNER** la commune de Barby comme coordonnateur du groupement.
- **DE MANDATER** la commune de Barby pour l'organisation et la gestion de la procédure, la signature du marché et les éventuels avenants à intervenir.
- **DE DESIGNER** un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune à la commission d'appel d'offre dudit groupement présidée par le représentant du coordonnateur :
 - o **Monsieur MEUNIER Luc, représentant titulaire,**
 - o **Madame REGOTTAZ Françoise, représentant suppléant.**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande.

2021/18 : Demande d'application du régime forestier – ONF (Office National des Forêts).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de demande d'application du Régime Forestier sur les parcelles énumérées dans le tableau suivant, situées sur le territoire communal de Puygros.

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Contenance		
			ha	a	ca
A	6	Sous les prés de Cety	0	79	70
A	7	Sous les prés de Cety	2	25	50
A	121	Prés du tir	31	89	95
A	125	Prés du tir	6	07	07
D	564	Sur le Chêne	0	78	02
TOTAL			41	80	24

Cette opération est souhaitée dans le but de garantir la conservation et une valorisation durable du patrimoine forestier public. Cela induit également un engagement pour le propriétaire : il devient responsable de la préservation de son patrimoine forestier et se doit d'assurer l'entretien des limites des parcelles, de réaliser les travaux prévus dans le plan d'aménagement et d'entretenir durablement les peuplements forestiers.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer sur l'offre proposé par l'ONF.

En conséquence, et après délibération, le Conseil Municipal décide,

- **DE REFUSER** l'offre proposée par l'Office National des Forêts.

Détail du vote :

Contre : 9 Abstention : 2 Pour: 0

2021/19 : Demande de subvention au titre du Bonus Relance 2020 – 2021.

Monsieur le Maire explique qu'une aide financière peut-être sollicitée auprès de la Région au titre du Bonus Relance (relance de l'économie locale). Cette subvention permettrait de financer l'achat des panneaux pour la nomination des voiries et la numérotation des bâtiments.

Afin de permettre l'inscription de ces projets sur la liste des propositions pour la programmation 2021, il convient au Conseil municipal de délibérer.

En conséquence, et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès de la Région au taux le plus élevé possible et d'accomplir toutes les formalités à ce sujet.

Aucune question diverse.

La séance est levée à 21h15.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi TORRES



Le Maire,
Monsieur Luc MEUNIER

